

Spineway

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Spineway

Société anonyme
RCS : Lyon n°484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Spineway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Spineway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Référentiel comptable » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 5 900 milliers d'euros, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés qui indique les principes de comptabilisation et d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01, examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et vérifié le caractère raisonnable de ces estimations. Nous nous sommes assurés que le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque l'ensemble des critères d'activation prévus par les règles et principes comptables français sont respectés. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01 pour déterminer les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement, nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation de ces frais, notamment, les prévisions d'activité et de rentabilité ainsi que les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement. Nous nous sommes assurés que le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation des immobilisations financières, notamment au regard des informations fournies dans le paragraphe « Participation IMS » de la note 1.2 « Événements marquants 2025 » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que le paragraphe 2.4.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Seyssinet Pariset, le 18 mars 2026

Signed by:
 Bertrand CELSE
9E121A49E74144D...

Bertrand Celse

Associé

**COMPTES CONSOLIDES
GROUPE SPINEWAY**

AU 31/12/2025

Bilan annuel consolidé

BILAN ACTIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	9 500	9 507
<i>Ecart d'acquisition</i>	5 900	5 900
Immobilisations corporelles	2 706	2 529
Immobilisations financières	4 468	4 477
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	16 674	16 514
Stocks et en-cours	4 813	4 731
Créances clients et comptes rattachés	3 006	3 156
Autres créances et comptes de régularisation	1 473	1 488
Trésorerie	3 499	4 519
Actif Circulant	12 790	13 894
TOTAL ACTIF	29 464	30 408

BILAN PASSIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	71	58
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 967	29 417
Réserves et résultat consolidé	2 021	-5 231
Autres		
Capitaux propres - Part du groupe	23 059	24 243
Intérêts minoritaires		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	453	270
Emprunts et dettes financières par nature	1 529	1 817
Fournisseurs et comptes rattachés	2 920	1 895
Autres dettes et comptes de régularisation	1 503	2 183
Dettes	5 952	5 895
TOTAL PASSIF	29 464	30 408

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	12 430	11 950
Total Autres produits d'exploitation	427	795
Reprises amortissements exploitation		92
Reprises provisions exploitation	807	1 324
Compte de liaison exploitation	0	0
Produits d'Exploitation	1 235	2 211
Achats et variation de stocks	3 783	3 699
Autres achats et charges externes	4 227	3 691
Impôts et taxes	121	162
Charges de personnel	4 600	4 890
Dotations aux amortissements exploitation	1 013	934
Dotations aux provisions exploitation	571	1 300
Autres charges d'exploitation	1 482	370
Charges d'Exploitation	15 798	15 047
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 133	-887
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.		
Reprises des écarts d'acq. négatifs des sociétés intégrées		
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 133	-887
Opérations faites en commun		
Produits Financiers	3	0
Charges Financières	319	2 464
Résultat Financier	-316	-2 464
Résultat courant avant impôt	-2 449	-3 350
Résultat exceptionnel	62	-514
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	-149	
Impôts différés		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-2 238	-3 865
Quote-part résultats des mises en équivalence		
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-2 238	-3 865
Résultat Net part du groupe	-2 238	-3 865
Résultat hors groupe		
Résultat par action	-0,06439445 €	-0,00002653 €
Résultat dilué par action	-0,06439445 €	-0,00002653 €

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

VARIATION CONSOLIDÉE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Résultat Net part du groupe	Réserves	Ecart de conversion	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
A Nouveau	286	27 043		-8 761	486	19 054
Décalage ouverture clôture					0	
Mouvements de périmètre	0	0		333	0	333
Mouvements sur le capital	-4 151	0		4 151	0	0
Résultat Net part du groupe			-3 865		0	-3 865
Dividendes (-)					0	
Variations en KP	0	-2 987		2 987	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	-229	-229
Autres mouvements	3 922	5 360		-333	0	8 949
	58	29 417	-3 865	-1 624	257	24 243

Décalage ouverture clôture					0	
Mouvements de périmètre	0	0		0	0	0
Mouvements sur le capital	0	0		0	0	0
Résultat Net part du groupe			-2 238		0	-2 238
Dividendes (-)					0	
Variations en KP	0	-9 024		9 024	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	494	494
Autres mouvements	14	574		0	-27	560
	71	20 967	-2 238	3 532	728	23 059

Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Comptes consolidés

	31/12/2025	31/12/2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-2 238	-3 865
Reprises des Amortissements et provisions	-12	-43
Dotations aux Amortissements et provisions	1 235	1 058
Plus et moins values de cession	0	2
Elim. des éléments sans incidence sur la tréso.	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-1 016	-2 848
Variation des frais financiers	0	0
Variation nette exploitation	-24	-1 682
Variation nette hors exploitation	876	1 256
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	852	-426
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-163	-3 274
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'inv.	-1 173	-1 011
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fi.	319	7 010
Effet change sur trésorerie et capital	-2	-4
VARIATION DE TRESORERIE CASH	-1 020	2 720
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 515	1 795
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 495	4 515
VARIATION DE TRESORERIE CASH	-1 020	2 720

Notes annexes aux comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du groupe SPINEWAY portent sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les comptes consolidés ont été constitués comme si le groupe avait toujours existé.

Ce document est rédigé en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaudra.

Note 1. Présentation du Groupe et des événements majeurs

1.1 Information relative au Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY INC, la société DISTIMP et la société SPINE INNOVATIONS (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Spineway SA, une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, est la société mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 484 163 985. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Spineway Inc est une société de droit américain, créée le 1^{er} août 2016, au capital de 500 K\$, détenue à 100% par Spineway SA et dont le siège social est situé au 990 Biscayne Blvd, à Miami, en Floride, aux États Unis. Cette société n'a plus d'activité opérationnelle depuis fin 2023.

La société DISTIMP est une société par actions simplifiée unipersonnelle, de droit français, détenue à 100% par Spineway SA. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 843 516 782. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

La société Spine Innovations est une société par actions simplifiée (société à associé unique), de droit français, détenue à 100% par Spineway SA. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 887 534 501. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

1.2 Événements marquants 2025

- Un chiffre d'affaires de 12.4 M€, en croissance de 4%

Le Groupe Spineway clôture l'exercice 2025 avec un chiffre d'affaires annuel de 12,4 M€, en croissance de +4%, grâce à une accélération des ventes au 2eme semestre (+27%).

L'exercice a été marqué par des reports d'homologations en Amérique Latine, des retards dans l'attribution d'appels d'offres en Asie et des tensions d'approvisionnement chez certains sous-traitants.

- Fin du contrat de financement obligataire avec obligations convertibles en actions d'un montant de 10,99 M€

La Société avait conclu, en date du 24 mai 2023, un contrat d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal maximum total de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000 €) et une durée de 24 mois.

Les caractéristiques détaillées du financement figurent en annexe du communiqué de presse du 25 Mai 2023 et sont également disponibles sur le site internet de la Société.

Du 1er janvier au 11 juin 2025, 180 OCA ont été souscrites et 235 OCA ont été converties en 6 752 115 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 13 504.23 euros.

A la clôture, toutes les OC ont été converties.

Le capital au 31 décembre 2025 est de 71 088.78 euros et est composé de 35 544 391 actions de 0,002 euro de nominal chacune.

- Plan stratégique de croissance du groupe

Spineway poursuit ses développements commerciaux et ses démarches réglementaires dédiées à l'homologation des produits Spine Innovations et Distimp sur le grand export.

- Nouvelle ligne de production dédiée aux prothèses ESP

Au cours du premier semestre 2025, Spine Innovations a reçu la validation du GMED (Organisme notifié français) pour sa nouvelle ligne de fabrication dédiées à ses prothèses de disque intervertébral LP-ESP et CP-ESP.

- Participation IMS

Le Groupe rappelle qu'en 2019, il avait pris une participation au sein de la société Integral Medical Solutions (IMS) détenue par la société Strategos. La société Strategos n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu, Spineway avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, condamnant Strategos à restituer l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€, majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés.

La société a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, IMS ayant son siège dans le Delaware. IMS n'ayant pas répondu à la « petition », Spineway a poursuivi les démarches aux US de mise en défaut d'IMS, préalable à toute démarche de recouvrement. La Cour d'appel du Delaware (United States Court of Appeals for the third circuit) a décidé, dans un jugement rendu le 19 mars 2025, de confirmer la décision rendue en première instance et déboutant le groupe Spineway de sa demande d'exécution de la sentence arbitrale rendue à Genève qui faisait droit à la demande au fond de Spineway.

Le Groupe rappelle qu'en 2019, il avait pris une participation au sein de la société Integral Medical Solutions (IMS) détenue par la société Strategos. La société Strategos n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu, Spineway avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, condamnant Strategos à restituer l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€, majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés.

Déterminé à faire reconnaître ses droits, le groupe Spineway étudie les voies judiciaires alternatives pour faire exécuter la sentence arbitrale de Genève qui lui est favorable sur le fond.

A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

1.3 Continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants.

La continuité d'exploitation 2026 est basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 3.5 M€ ;
- Le budget de trésorerie découlant du budget annuel de la Société ;
- La capacité de la Société de mobiliser si besoin des financements complémentaires.

1.4 Évènements post-clôture

Néant

Note 2. Principes comptables et règles de consolidation

2.1 Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par Conseil d'Administration en date du 17 Février 2026

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n° 2020-01 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

L'évolution du PCG 2025 avec le règlement ANC n°2022-06 a conduit aux changements suivants dans les méthodes comptables du groupe :

	Compte 2024	Compte 2025
Arret de projets R&D	Charges exceptionnelles - compte 687100 - soit 97K en 2024	Charges de gestion courantes - compte 658 - soit 2K en 2025
Frais de procédure IMS, plan social, indemnité de rupture de contrat...	Charges exceptionnelles diverses 2024 PSE, frais IMS : 316K, rupture de contrat : 120K	Charges de gestion courantes : - compte 658 - En 2025 : destruction de stocks 687K, indemnités diverses : 155K

2.3 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives et sur le point d'être cédées ne sont pas consolidées.

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY Inc, détenue à 100%, sa filiale française la société DISTIMP détenue à 100% depuis le 25 juin 2021 et sa filiale française Spine innovations détenue à 100% depuis juillet 2022. Les 3 filiales sont consolidées par intégration globale.

LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE

Comptes consolidés

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
SPINEWAY	100,00%	100,00%	I.G.
SPINEWAY INC	100,00%	100,00%	I.G.
DISTIMP	100,00%	100,00%	I.G.
SPINE INNOVATIONS	100,00%	100,00%	I.G.

2.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2.4.1 Retraitement de consolidation

Ainsi, après harmonisation, les règles suivantes sont respectées :

- Utilisation des états financiers au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Application de méthodes homogènes pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Élimination des opérations réciproques de l'ensemble consolidé.

2.4.1.1 Écart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective et le Groupe identifie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Un test de dépréciation global sur la valeur de l'actif net est ainsi effectué. Cet actif inclut les écarts d'acquisition. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable de l'actif net, celui-ci est ramené à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation serait le cas échéant affectée à l'écart d'acquisition.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les impairement tests n'ont conduit à constater aucune dépréciation au titre de cet exercice. Il est toutefois à noter que les résultats présentent une sensibilité importante aux hypothèses opérationnelles et actuarielles.

2.4.1.2 Écart de conversion

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro ont été convertis en application de la méthode du coût historique. Conformément à cette méthode, la conversion s'effectue de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, y compris les capitaux propres, sont convertis au cours historique, c'est-à-dire au cours de change à la date d'entrée des éléments dans l'actif et le passif consolidés ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges sont, en principe, convertis au cours de change en vigueur à la date où ils sont constatés ; en pratique, ils sont convertis au taux moyen de l'année.

2.4.1.3 Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Si les montants sont significatifs.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné. Le taux d'imposition aux États-Unis est progressif et dépend de nombreux facteurs (montant des pertes antérieures...).

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

2.4.2 Principes comptables

2.4.2.1 Frais de Recherches et Développement

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 268 401 euros sur 2025 contre 200 999 euros sur l'année 2024.

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement sur 5 ans.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

2.4.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Frais d'enregistrement : 5 ans, il s'agit de frais d'homologation
- Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- Logiciel de gestion : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 8 à 10 ans (brevets)
- Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- Matériel et outillages industriels : de 3 à 7 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients.
- Matériel de démonstration : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agréments déjà existants et détenus par des tiers.

Crédit-bail :

Les biens en crédit-bail sont comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière de même montant. Les biens correspondants sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les amortissements du CB en cours sont linéaires sur la durée du contrat.

L'activation de contrats de crédit-bail conduit, s'ils sont significatifs, à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

2.4.2.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- De dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est la valeur d'utilité qui représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir la participation si elle avait à l'acquérir. Parmi les éléments qui peuvent être pris en considération : rentabilité, perspective de rentabilité, capitaux propres, etc., ...

2.4.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat ainsi que les autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente.

La société revoit et ajuste ses valeurs de stocks (arrivée en fin de péremption de certains lots de produits) et notamment :

- Dépréciation à 100% des produits périmés, obsolètes, rebuts, produits inutilisables (marquage CE 0434) et dont la péremption est inférieure à 1 an
- Dépréciation à 50% des péremptions entre 1 et 2 ans
- Dépréciation entre 95% et 100% des stocks à rotation lente
- Dépréciation à 91% des produits isolés.

2.4.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Dans le cadre de son activité, le Groupe finance son BFR par l'utilisation d'outils court terme, à savoir des mobilisations de créances nées à l'étranger (MCNE).

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, associée à la situation des pays concernés.

2.4.2.6 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;

- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.4.2.7 Engagements de retraite

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La méthode de calcul retenue reste identique à l'exercice précédent. Les hypothèses de calcul sont détaillées dans la note 3.10.

2.4.2.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

2.4.2.9 Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignation ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels.

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

2.4.2.10 Contrats de location

Le Groupe a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

2.4.2.11 Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes français s'élèvent, pour l'exercice 2025, à 53 K€ pour l'ensemble des entités du Groupe.

2.4.2.12 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes et aux charges financières liées au « subscription discount » contractuel.

2.4.2.13 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise pour l'année 2024.

Pour 2025, le résultat exceptionnel tient compte des produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

2.4.2.14 Crédits d'impôts

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au règlement ANC 2020-01, les crédits d'impôt (crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation) sont présentés dans la rubrique « Autres produits » en 2024 et en moins de la charge d'impôt en 2025.

2.4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2.5 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels, notamment les frais de R&D.
- Le calcul des impôts différés.
- L'évaluation des provisions.

2.6 Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la conception, fabrication et la commercialisation des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

Note 3. Notes sur le bilan consolidé

3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0						0	0
Ecart d'acquisition brut	5 900							5 900
Frais de recherche & développement	1 238		194		194	-79		1 353
Logiciels, concessions, brevets	2 410					-84		2 326
Autres immobilisations incorporelles	16					-3		13
Immobilisations incorporelles en cours	1 895	440	-194		246		-2	1 939
Immobilisations incorporelles brutes	11 258	440			440	-166	-2	11 529
Amortissements et provisions	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Frais d'établissement - Amort.								
Frais de recherche - Amort.	825			231	231	-79		777
Concessions, brevets - Amort.	1 109			217	217	-84		1 242
Autres immobilisations incorporelles - Amort.	16					-3		13
Amortissements et provisions	1 750			448	448	-166		2 032
Valeurs nettes	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0						0	0
Ecart d'acquisition brut	5 900							5 900
Frais de recherche & développement	613		194	-231	-37			576
Logiciels, concessions, brevets	1 300			-217	-217			1 084
Autres immobilisations incorporelles	0							0
Immobilisations incorporelles en cours	1 895	440	-194		246		-2	1 939
Immobilisations incorporelles nettes	9 507	440		-448	-8		-2	9 498

La ventilation par secteur d'activité et zone géographique ou monétaire (représentant plus de 10 % du total consolidés) sur les immobilisations ne trouve pas à s'appliquer compte tenu du caractère non significatif des actifs de la filiale US. Les frais d'homologations représentent le coût supporté par le groupe pour acquérir des autorisations de commercialisation déjà existantes et ainsi éviter le coût de montage du dossier.

Écart d'acquisition de la société DISTIMP

La société SAS DISTIMP acquise à 100% le 25 juin 2021 pour 580 K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition, ajusté le cas échéant de earn-out payables sur la base des comptes au 30 juin en 2022, 2023 et 2024. Ces earn-out sont fonction du chiffre d'affaires réel, de la marge brute, du Besoin en Fonds de Roulement et d'enveloppe de dépenses spécifiques à l'activité (coûts réglementaires, prêts de kits d'instruments) constatés à fin juin.

Ainsi, l'écart d'acquisition est ajusté chaque année quand un earn-out est à payer sur l'exercice concerné. Un complément a été comptabilisé au titre de 2024 pour 498 K€.

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ces écarts d'acquisition procureront des avantages économiques au groupe. Ainsi ces derniers ne sont pas amortis. La société effectuera un test de dépréciation chaque année afin de s'assurer de la juste valeur de l'écart d'acquisition.

3.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions	240	15			15	-58			196
Installations techniques	5 334	488	1 109		1 598	-2 172		-12	4 747
Installations techniques en crédit bail	55								55
Autres immobilisations corporelles	540	7			7	-283			284
Immobilisations corporelles en cours	877	232	-1 109		-877				0
Immobilisations corporelles brutes	7 046	743			743	-2 493		-12	5 282
Amortissements et provisions	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions - Amort.	123			15	15	-58			90
Installations techniques - Amort.	3 872			521	521	-2 172		-12	2 209
Installations techniques en crédit bail - Amort.	22			7 848	8				30
Autres immobilisations corporelles - Amort.	499			22	22	-283			258
Amortissements et provisions	4 516			566	566	-2 493		-12	2 576
Valeurs nettes	Ouverture	Acquisition	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions	117	15		-15	0				117
Installations techniques	1 462	488	1 109	-521	1 077	0		0	2 539
Installations techniques en crédit bail	33			-8	-8				25
Autres immobilisations corporelles	41	7		-22	-15	0			26
Immobilisations corporelles en cours	877	232	-1 109		-877				0
Immobilisations corporelles nettes	2 529	743		-566	177	0		0	2 706

Les installations techniques correspondent principalement à des kits d'instruments mis en dépôt ou en prêt chez les clients.

3.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Titres de participation	4 420				4 420
Créances rattachées à des participations (ANC)	0			0	0
Dépôts et cautionnements (ANC)	57	5	-14		48
Autres immobilisations financières (ANC)	0				0
Immobilisations financières brutes	4 477	5	-14	0	4 468

Provisions en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Créances rattachées à des participations - Prov.	0				0
Autres immobilisations financières - Prov.(ANC)	0				0
Provisions	0				0

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Titres de participation	4 420				4 420
Créances rattachées à des participations (ANC)	0			0	0
Dépôts et cautionnements (ANC)	57	5	-14		48
Autres immobilisations financières (ANC)	0				0
Immobilisations financières nettes	4 477	5	-14	0	4 468

Les titres de participations non consolidés correspondent à une participation minoritaire d'INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS), société holding de tête d'un groupe de sociétés dans le secteur de la santé fortement investi dans la gestion d'hôpitaux en Amérique Latine et en Afrique.

3.4 Stocks

STOCKS ET EN-COURS

	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2025	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2024
Stocks de matières premières et autres appro.	46		46	42		42
Stocks de marchandises	5 535	768	4 767	5 681	993	4 689
Total stocks et en-cours	5 580	768	4 813	5 723	993	4 731

Le stock correspond à des marchandises prêtes à être vendues.

La provision pour dépréciation concerne certains lots de produits arrivés en fin de péremption, obsolètes, devant-être mis au rebut ou dont le numéro de marquage CE ne permet plus d'envisager une commercialisation. Elle concerne également des dépréciations pour rotation lente.

Lorsque qu'un stock mis au rebut (et déprécié à 100%) est effectivement détruit, la variation de stock est réaffectée en Autres Charges (658) afin de ne pas fausser la marge de l'entreprise.

Sur 2025, le montant de stock détruit et réaffecté en Autres Charges est de 687 K€.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS

Par nature	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2025	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2024
Avances et acomptes versés sur commandes				274		274
Clients et comptes rattachés	3 006	141	2 865	2 881	168	2 713
Clients douteux	141		141	168		168
Clients Factures à émettre	0		0	0		0
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 147	141	3 006	3 024	168	3 156

Les utilisateurs finaux des produits des sociétés du Groupe sont des hôpitaux et cliniques qui ont des délais de paiements particulièrement longs, notamment dans certains pays. Ceci est la raison du volume de l'en-cours clients.

Au 31 décembre 2025, le montant total des clients douteux s'élève à 141 K€ entièrement dépréciés.

3.6 Actifs d'impôts différés

Les déficits fiscaux s'élèvent à 40 M€ au 31 décembre 2025. Ils n'ont pas fait l'objet d'activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

A ce titre et par cohérence, les impôts différés issus des retraitements de consolidation et des différences temporaires (non significatives) n'ont également pas été comptabilisés.

3.7 Autres créances

AUTRES CREANCES

Par nature	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2025	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2024
Créances sociales	31		31	130		130
Autres créances fiscales (hors IS)	1 021		1 021	584		584
Fournisseurs avoirs à recevoir				9		9
Comptes courants débiteurs (AC)				0		0
Débiteurs divers (AC)	4		4	4		4
Etat - impôts sur les bénéfices	149		149	583		583
Charges constatées d'avance	104		104	178		178
Ecart de conversion actif	164		164			
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	1 473		1 473	1 488		1 488

Au 31 décembre 2025, l'intégralité des créances de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit impôt innovation (CII) au titre de l'exercice 2024 ont été remboursées par l'administration fiscale. Les créances au titre de l'exercice 2025 s'élèvent respectivement à 130 837 euros et 18 376 euros.

3.8 Disponibilités

TRESORERIE NETTE

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	3 499	4 519
<i>Total trésorerie active</i>	3 499	4 519
Concours bancaires courants	4	4
<i>Total trésorerie passive</i>	4	4
Total	3 495	4 515

3.9 Capital Social

Le capital au 31 décembre 2025 est de 71 088.78 euros et est composé de 35 544 391 actions de 0,002 euro de nominal chacune.

3.10 Provisions

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Pertes de change (PNC)	0	164		164
Autres risques (PNC)	60	6	-37	29
<i>Provisions Pour Risques</i>	60	169	-37	193
Pensions et obligations similaires (PNC)	210	52	-2	260
<i>Provisions pour charge</i>	210	52	-2	260
Total	270	221	-39	453

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Age de départ	64 ans - Président 67 ans	64 ans - Président 67 ans
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux de croissance de salaires	0%	0%
Taux de charges sociales	44% à 45% cadres – 28% à 37% employés	44% à 45% cadres – 28% à 37% employés
Table de mortalité	Insee 2018-2020	Insee 2018-2020
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

Pour rappel, le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges pour 260 K€ au 31 décembre 2025 contre 210 K€ au 31 décembre 2024.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à provisionner à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite. Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96% au 31 décembre 2025 (3.38% au 31 décembre 2024) ;
- Table de mortalité : selon Insee 2018-2020 au 31 décembre 2025 et 2024.
- Taux de rotation du personnel moyen au 31 décembre 2025 et 2024

3.11 Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Valeurs en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Autres emprunts obligataires (PNC)	138	450		-588	
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	1 642		-142		1 500
Dettes rattachées à des participations (PNC)	0		18	-18	0
Garantie	0				0
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	33		-8		25
Concours bancaires courants	4	0		0	4
Emprunts et dettes financières par nature	1 817	450	-131	-606	1 529

Échéancier des dettes financières :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Echéances	Moins 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)		1 343	156
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	8	17	
Concours bancaires courants	4		
Emprunts et dettes financières par échéance	12	1 360	156

Les découverts bancaires ont des échéances à moins d'un an.

Sur 2023, le Groupe avait souscrit à un emprunt de 1.5 M€. Il porte intérêts au taux annuel de 5% dont les échéances s'étalent de 2027 à 2031.

L'emprunt obligataire a été soldé au cours du premier semestre 2025.

3.12 Dettes d'exploitation

PASSIFS CIRCULANTS

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	1 891	984
Factures non parvenues	1 029	911
Dettes sociales	982	1 069
Dettes fiscales (hors IS)	509	450
Comptes courants créditeurs	9	9
Dettes diverses	3	336
Compte de liaison passif	0	0
Ecart de conversion passif		319
Par nature	4 423	4 078

	Moins 1 an	1 à 5 ans
Fournisseurs	1 891	
Factures non parvenues	1 029	
Dettes sociales	982	
Dettes fiscales (hors IS)	509	
Comptes courants créditeurs	9	
Dettes diverses	3	
Compte de liaison passif	0	

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Spineway conçoit, fabrique et commercialise des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

Chiffres d'affaires (K€)	31/12/2025		31/12/2024	
Ventes de marchandises France	3 035	24%	3 122	26%
Ventes de marchandises Export, dont :	9 395	76%	8 828	74%
ASIE	2 259	18%	1 901	16%
EUROPE	2 100	17%	2 182	18%
AMERIQUE LATINE	4 266	34%	4 242	35%
MEA	770	6%	503	4%
Chiffre d'affaires	12 430	100%	11 950	100%

4.2 Autres éléments d'exploitation

DETAILS DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2025	31/12/2024
Production immobilisée	362	201
Subventions d'exploitation	21	
Autres produits d'exploitation	45	12
Crédit d'impôt recherche		582
Détail des produits d'exploitation	427	795

En 2025, les produits correspondant au Crédit Impôt Recherche et au Crédit d'impôt Innovation ne sont plus inscrits en Produits d'exploitation. Ils figurent dans la rubrique « Impôts dus sur les bénéfices et assimilés » du Compte de Résultat Consolidé (charges négatives).

DETAILS DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2025	31/12/2024
Redevances des brevets	485	369
Destructions de stocks	687	
Indemnités diverses	155	
Reclassements de factures	90	
Autres	65	1
Détail des autres charges d'exploitation	1 482	370

La hausse du poste autres charges d'exploitation s'explique par l'application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce changement de réglementation est appliqué de manière prospective, sans retraitement des comptes comparatifs.

Ces montants (destruction de stocks, indemnité diverses...) sont donc comptabilisés dans le résultat courant 2025 alors qu'ils auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement.

4.3 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER

	31/12/2025	31/12/2024
Escomptes obtenus	2	
Gains de change financiers	1	2
Autres produits financiers	0	-2
Total des produits financiers	3	0
Intérêts et charges financières	-77	-93
Pertes de change financières	-4	-6
Autres charges financières	-75	-2 365
Dotations fin. prov. risques et charges	-164	
Total des charges financières	-319	-2 464
Résultat financier	-316	-2 464

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

Au 31 décembre 2024, le résultat financier comprenait également des charges financières au titre du « subscription discount » et du mécanisme de compensation contractuel liées au contrat Negma.

4.4 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	62	7
Produits de cession exceptionnelle		-2
Reprises except. prov. immobilisations incorp.		20
Total des produits exceptionnels	62	26
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-37
Autres charges exceptionnelles		-406
Dotations except. prov. immobilisations corp.		-97
Total des charges exceptionnelles		-540
Résultat exceptionnel	62	-514

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est en partie constitué des indemnités liés au plan d'austérité pour 193 K€. Les charges exceptionnelles comprennent également des frais de conseils et honoraires exceptionnels pour 123K.

4.5 Résultat par action

Ce résultat par action a été déterminé en référence à l'avis OEC n°27.

RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-2 238	-3 865
Résultat Net part du groupe	-2 238	-3 865
Nombre d'actions	35 544	26 792 276
Nombre moyen pondéré d'actions	34 756	145 700 481
Nombre de bons attribués non encore exercés	86 974	86 974
Nombre d'actions nouvelles pouvant être créées	6 850	6 850
Résultat par action	-0,06439445 €	-0,00002853 €
Résultat dilué par action	-0,06439445 €	-0,00002853 €

4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

SCI ALLPA

Cette SCI consent à la société SPINEWAY une sous-location pour un loyer annuel de 192 000 € HT.

4.7 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation des dirigeants.

4.8 Effectif moyen

EFFECTIFS DU GROUPE

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres et professions supérieures	36	38
Techniciens et agents de maîtrise	4	5
Employés	3	6
Ouvriers		
Effectifs	43	49

4.9 Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2025	31/12/2024
Avals donnés		
Cautions données		15
Contreparties données		
Avals reçus		
Cautions reçues		
Engagements hors bilan		15

Concernant les engagements donnés :

Les engagements donnés sont nuls au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de l'acquisition de Distimp, des compléments de prix (earn-out) étaient prévus sur 2025 et dépendaient de critères financiers précis (cf 3.1).

Concernant les engagements reçus :

Les engagements reçus sont nuls au 31 décembre 2025.